



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-79224>

Département(s) de publication : 29

Annonce n° 25-79224

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 25290114500042

Ville : Quimper

Code postal : 29000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 29

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise>.

[AccueilEntreprise](#)

Identifiant interne de la consultation : PREVOYANCE2026

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service juridique

Adresse mail du contact : Servicejuridique@sdef.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 0298103636

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Voir RC + Fournir les agréments délivrés par l'autorité de contrôle pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 1, 2 et 20. + Expertise du secteur au vu des références fournies.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Voir RC + Minimum de fonds propres de 3 millions d'Euros. + Taux minima de couverture du capital de solvabilité requis de 100%.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Voir RC + Fournir les agréments délivrés par l'autorité de contrôle pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 1, 2 et 20. + Expertise du secteur au vu des références fournies.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 08/09/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : 1 - rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé sur 50 points 1.1 respect des conditions contractuelles sur 5 points 1.2 taux de cotisations garanties minimales à adhésion facultative sur 40 points 1.3 plafonds de majoration des cotisations sur 5 points 2 - degré effectif de solidarité entre les adhérents sur 5 points (compte de résultat des transferts intergénérationnels selon le taux d'adhésion 3 - maîtrise financière du dispositif sur 20 points 3.1 politique de développement sur 4 points 3.2 équilibre économique sur 10 points 3.3 suivi régulier sur 2 points 3.4 bilan annuel sur 4 points 4 - moyens pour assurer une couverture effective des plus âgés et plus exposés aux risques sur 8 points 4.1 services d'accompagnement sur 4 points 4.2 services de prévention sur 4 points 5 - qualité de gestion du contrat et des service sur 17 points 5.1 services pour l'employeur sur 12 points 5.2 services pour les assurés sur 5 points

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Convention de participation portant sur le risque prévoyance

Code CPV principal - Descripteur principal : 66510000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Convention de participation portant sur le risque prévoyance, accompagnée de son contrat collectif d'assurance à adhésion facultative des employeurs et des agents

Lieu principal d'exécution du marché : Quimper

Durée du marché (en mois) : 72

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La convention de participation sera conclue entre l'entité et un organisme d'assurance retenu à l'issue d'un appel à concurrence prévu par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011. Cette procédure n'est pas un marché public mais relève du décret 2011-1474 du 08 novembre 2011 et de ses arrêtés. La procédure a pour objet la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque prévoyance, accompagnée de son contrat collectif d'assurance à adhésion facultative des employeurs et des agents. Cela concerne les agents du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (fonctionnaires et agents contractuels de droit public ou privé). La convention prendra effet au 01/01/2026 pour une période de 6 ans. Les garanties portent uniquement sur le risque de prévoyance.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/07/2025